



**PRÉFÈTE  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service aménagement et risques**

Bureau aménagement opérationnel et ADS

Affaire suivie par : Valérie AUDITEAU  
Chargée de mission  
Tél : 05 58 51 65 24  
Mél : [ddtm-sar@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-sar@landes.gouv.fr)

Mont-de-Marsan, le 19 NOV. 2021

Monsieur,

Par courrier en date du 12 novembre 2021 vous attirez mon attention sur des travaux illicites réalisés sans autorisation d'urbanisme par monsieur CHARTON sur le territoire de la commune de Soustons.

Je vous informe que cette commune étant dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU), en application du code de l'urbanisme et notamment des articles L480-1 et suivants, le maire est compétent pour constater toute infraction sur le territoire de la commune. Je lui ai donc retransmis votre signalement afin qu'il invite le contrevenant à régulariser sa situation dans les délais les plus brefs.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète

Cécile BIGOT-DEKEYZER

Monsieur Georges CINGAL  
1581 route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE